

SÉANCE DU 15 MARS 2018

18-03-044

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35

Date de convocation : 9 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le quinze mars à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller Municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'Fati, Conseiller Municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Alain HERAUD, David SOULAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY (pouvoir à Laurence ROUEDE), Annie CONTE (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU été nommée secrétaire de séance

SPORTS

STADE DE LA JALOUSIE : SUBVENTIONS POUR LA RÉNOVATION DES VESTIAIRES , L'ÉCLAIRAGE ET L'ARROSAGE

Le stade de la Jalousie a été construit en 1960. Il est constitué d'un terrain de grands jeux en gazon naturel qui permet la pratique du football. Mis à part quelques aménagements et les mises en conformités réglementaires, l'ensemble des bâtiments et des équipements sont d'origine. Les lieux sont de fait vétustes ce qui a pour conséquences :

- des conditions d'accueil nécessitant d'être remises à niveau pour les établissements scolaires et les associations sportives qui disposent de créneaux sur cette installation. Il faut plus particulièrement noter le club des Rouges de Saint-Jean résident de ce stade qui, au-delà du sportif, mène une politique sociale et d'intégration dont la vocation est d'offrir depuis 1907 la possibilité au plus grand nombre de pratiquer le football. Le club compte actuellement 171 licenciés ;
- des vestiaires et un éclairage qui ne sont plus aux normes fédérales et qui ne permettent pas notamment que des rencontres officielles puissent se dérouler en nocturne ;
- un système d'arrosage inadapté pour une gestion efficace et raisonnée.

Une rénovation des installations est donc souhaitable qui devrait

- des bâtiments actuels à remplacer par des constructions à base de modulaires ;
- des locaux et un éclairage à mettre en conformité avec les règles fédérales de football pour le niveau de compétition habituel de ce stade ;
- un espace d'accueil à créer pour remplacer un modulaire existant ;
- un arrosage intégré pour la pelouse à créer pour profiter des tranchées qui seront faites pour l'éclairage avec pour objectif une meilleure qualité du gazon pour les usagers, une gestion raisonnée de la consommation d'eau, une intégration au système de gestion à distance de l'arrosage déjà en place et des conditions de travail favorisées pour les agents.

La période estivale est la plus propice pour la réalisation de tels travaux. En effet, elle est la moins contraignante d'une part par rapport à la présence des usagers et d'autre part pour disposer des conditions météorologiques les plus adaptées. Les grands jalons du projet seraient alors :

- avant mi-mai 2018, faire procéder à la fabrication des locaux à base de modulaires ;
- fin mai 2018, procéder à la phase de préparation des travaux ;
- de juin à fin août 2018, réaliser les travaux.

Le budget prévisionnel de l'opération est évalué à 462 920 HT, travaux, fournitures, études et prestations compris. Le pilotage de ce projet s'accompagne d'ores et déjà d'une recherche de subventions et de tous accompagnements financiers auprès des institutions habituellement consultées, des partenaires de la collectivité et de la Fédération Française de Football (FFF).

Le plan de financement prévisionnel tenant compte des éléments connus au 1^{er} janvier 2018 est le suivant :

Budget Prévisionnel Total HT (arrondis)	462 920€ HT
--	-------------

Financements :

FSIPL	104 000 €	22,5 %	2018
Département	58 000 €	12,5 %	2018
FFF	30 000 €	6,5 %	2018
Autofinancement Ville	270 920 €	58,5 %	2018

Total HT (arrondis)	462 920€ HT
	pour 41,5 % de subventionnement

Considérant le niveau de vétusté du stade de la Jalousie,

Considérant la nécessité d'améliorer les conditions d'accueil, de mettre les vestiaires et l'éclairage en conformité avec les règles de la Fédération Française de Football et de disposer d'un système d'arrosage raisonné, adapté pour les agents et avec la gestion centralisée utilisée par la Direction des sports,

Considérant le budget estimé du projet,

Considérant les subventions et accompagnements financiers à solliciter,

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 12 mars 2018,

Envoyé en préfecture le 28/03/2018
Reçu en préfecture le 28/03/2018
Affiché le 
ID : 033-213302433-20180315-DELIB18_03_044-DE

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (33 élus présents ou ayant donné pouvoir),

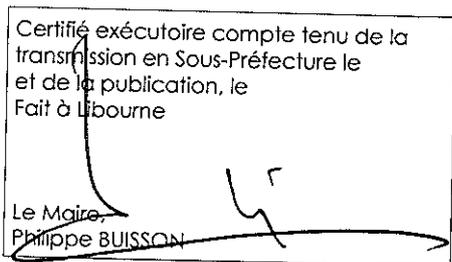
Le Conseil Municipal :

-Approuve la recherche de financements sous la forme de subventions ou d'accompagnements financiers auprès des institutions habituellement consultées, des partenaires de la collectivité et de la Fédération Française de Football

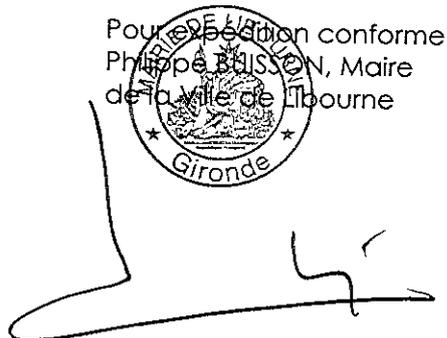
-Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces demandes et à percevoir les aides correspondantes.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour exécution conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la ville de Libourne



Envoyé en préfecture le 28/03/2018

Reçu en préfecture le 28/03/2018

Affiché le



ID : 033-213302433-20180315-DELIB18_03_044-DE